



Rapporteur : Mme LARUE

21 - Enseignement 2nd degré

Appel à projets Collèges en action

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date 3 février 2022 année relative à l'adoption du budget primitif.

Expose :

Dans le cadre de l'appel à projets "Collèges en action", les collèges ont la possibilité de déposer en ligne tout au long de l'année leurs demandes via le portail Collèges (<https://colleges.ille-et-vilaine.fr/>).

Ce rapport détaille un projet du collège Mathurin Méheut de Melesse et du collège Thérèse Pierre de Fougères. Ces deux projets ont été présentés au groupe de travail Education Jeunesse le 11 juillet 2022. Un avis des services a été émis pour ceux-ci et le groupe a donné son accord quant aux montants à proposer au vote de la Commission permanente.

Collège public Mathurin Méheut de Melesse "Réussir son entrée en sixième"

Le collège fait de la qualité de l'intégration des nouveaux élèves une priorité, pour que les élèves se sentent en confiance dans l'établissement, mettent du sens aux apprentissages et s'engagent dans leur scolarité. Un travail en ce sens se construit avant l'entrée en sixième en lien avec les écoles, et un moment fort est proposé à toutes les classes de 6^{ème} par un séjour d'intégration de deux jours et une nuitée à Saint-Just. Ce projet déjà réalisé aux rentrées 2018 et 2019 avait révélé des bénéfices importants sur la cohésion des classes et la dynamique de travail enclenchée, les activités proposées permettant de faire du lien avec les programmes de français, EPS, histoire-géo. Le contexte sanitaire a empêché les projets des deux dernières rentrées scolaires, il apparaît encore plus important pour les équipes enseignantes et éducatives de pouvoir mener ce projet cette année.

Subvention sollicitée : 1 500 €

Subvention proposée : 1 500 €

Collège public Thérèse Pierre de Fougères "Animer une webradio"

Sous l'impulsion de la professeure documentaliste et d'une des professeures d'anglais, l'équipe du collège a décidé de s'équiper d'une webradio pour ses élèves. C'est la suite logique du projet "bulle de lecture-bulle d'écoute" qui avait été créé en 2020-2021 et qui permettait aux élèves de se familiariser avec les outils audios, tout en donnant accès à des livres (racontés par eux) à des élèves petit-es lecteurs-trices. Cette fois-ci, le collège a souhaité aller plus loin et s'emparer de tous les intérêts que recouvre la webradio. Il sera proposé dans un premier temps à une classe de quatrième d'apprendre à maîtriser l'outil radio, l'oral et développer leur sens critique en réalisant des interviews dans et à l'intérieur du collège. Les élèves seront ensuite chargés de former leur camarades. La demande de subvention porte sur le financement d'atelier radio par la radio associative Radio Laser.

Subvention demandée : 3 373 €

Subvention proposée : 3 373 €

Décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au collège Mathurin Méheut de Melesse, et une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 373 € au collège Thérèse Pierre de Fougères dans le cadre de l'appel à projets "Collèges en action".

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220670